

COURS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Dr. Hassan RAHMOUNI

Introduction

1. Qu'est ce que le droit constitutionnel ?

- C'est une branche du droit public interne
- Droit=ensemble de règles juridiques
- Distinguer **droit public** du **droit privé**
- L'un régit les relations entre particuliers alors que l'autre régit l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques
- L'un est fondé sur l'autonomie de la volonté alors que l'autre implique des contraintes exorbitantes
- L'aspect interne de ce droit public par référence au droit international

2. Quel est l'objet du droit constitutionnel ?

- Il porte essentiellement sur les dispositions à caractère constitutionnel
- Il régit les institutions politiques
- Il définit les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Etat

3. Quelques aspects de la genèse du droit constitutionnel

- 5ème siècle avant J.C. : Les rudiments d'organisation politique dans les sociétés antiques (exemple des cités grecques)
- L'ère de l'absolutisme monarchique du Moyen Age
- 1215 : La " **Magna Carta** " par laquelle le Roi Jean Sans Terre accepta d'apporter des limites à son pouvoir absolu
- 1679 : " **The Writ of Habeas Corpus** " accordant des garanties contre l'arbitraire
- 1688 : " **The Bill of Rights** " réduisant sensiblement les pouvoirs du Roi au profit du Parlement

- 1787 : Promulgation de la Constitution américaine
- 1789 : Révolution française et débuts de la consécration constitutionnelle des idéaux démocratiques
- 1848 : Introduction du suffrage universel
- 1908 : Premier projet de Constitution marocaine
- 1996 : Promulgation de la Constitution marocaine actuelle.